

Établi le : 05/09/202 Validité maximale : 05/09/20



Logement certifié

Rue: Rue du Centre n°: 102

CP:6717 Localité: Nobressart

Certifié comme: Maison unifamiliale

Date de construction : En ou après 197



Performance éne

nergie primaire de ce La consommation théorique to logement est de42 227 kWh/an

Surface de plancher chauff

Consommation spécifique d'énergie primaire :271 kWh/m².an

$A +++ E_{spec} \leq 0$

 $0 < E_{\text{spec}} \le 45 \text{ A}$

Exigences PEB Réglementation 2010

Performance moyenne du parc immobilier wallon en 2010

 $255 < E_{spec} \le 340$

 $340 < E_{\text{spec}} \le 425$

 $425 < E_{\text{spec}} \le 510$

cateurs spécifiques

ins en chaleur du logement

moyens

faibles

minimes

erformance des installations de chauffage

insuffisante satisfaisante

excellente

Performance des installations d'eau chaude sanitaire



médiocre

satisfaisante

excellente

Système de ventilation



complet

Utilisation gies renouvelables

sol. therm



pompe à chaleur cogénération

Certificateur agréé RTIF-P2-02933

Nom / Prénom : Gemine_Ste Adresse: Bois du Ry

n°:15 boîte:b

CP:6987 lité : Rendeux

Pays: Belgique

certi

Organisme de contrôle agréé Tel. 0800 82 171 - www.certinergie.be

Je déclare que utes les données reprises dans ce certificat sont conformes protocole de collecte de données relatif à la certification B en vigueur en Wallonie. Version du protocole 02on du logiciel de calcul 4.0.5.

ournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'amélioration di peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de

est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de les indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mercionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui onnera cette formalité.

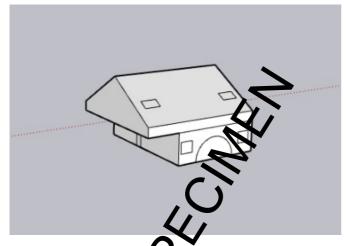
e plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be



Établi le : 05/09/2025 Validité maximale : 05/09/203



Volume protégé



Le volume protégé d'un logen ent reprend tous les espaces du logement que l'en souhaite protéger des déperditions thermiques que co soit vers l'extérieur, vers le sol ou encore des espaces non chauffés (cave, annexe, bâtiment mitoyen...). Il comprend au moins tous les locaux chauffés. Lorsqu'une paroi dispose d'un isolant thermique, elle déligite souvent le volume protégé.

Le volume protecé est déterminé conformément au protocole de lecte des données défini par l'Administration

Description par le certificateur

Le volume protégé comprend l'ensemble de l'habitation (cepté les espaces adjacents non chauffés (vide ventilé, garage).

Le volume protégique ce logement est de 542 m³

Surface de plancher chauffée

Il s'agit de la somme des surfaces de plancher de chaque niveau du logement situé dans le volume protégé. Les mesures se font en prenant les dimensions extérieures (c'est-à-dire épaisseur d's mess comprise). Seules sont comptabilisées les surfaces présentant une hauteur sous plafond de minimum, 150 cm/l. Cette surface est utilisée pour définir la consommation spécifique d'énergie primaire du logement (explanée en kWh/m².an) et les émissions spécifiques de CO₂ (exprimées en kg/m².an).

La surace de plancher chauffée de ce logement est de 156 m²



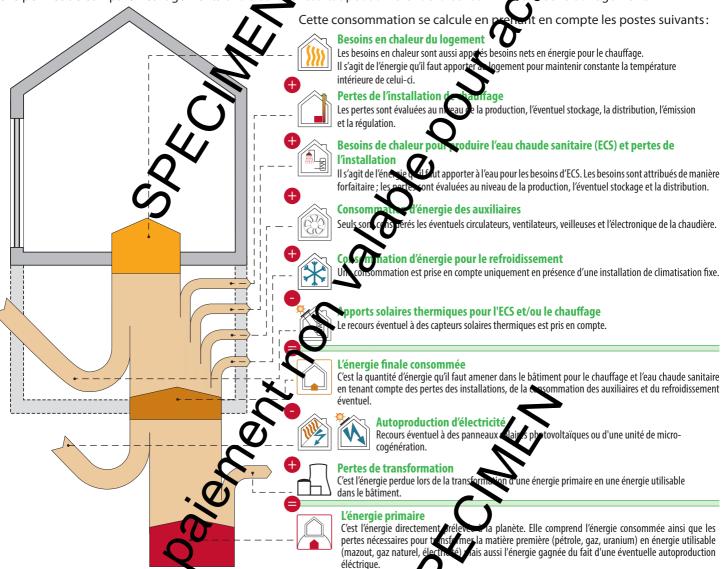
Établi le : 05/09/2025

Validité maximale: 05/09/203



Méthode de calcul de la performance énergétique

Conditions standardisées - La performance énergétique du logement est évaluée à partir de la consommation totale en énergie primaire. Elle est établie pour des conditions standardisées d'utilisation, notamment tout à volume protégé est maintenu à 18° C pendant la période de chauffe, jour et nuit, sur une année climatique type. Ces conditions sont appliquées à tous les logements faisant l'objet d'un certificat PEB. Ainsi, seules les caractéristiques techniques du logement vont influencer sa consommation et non le style de vie des occupants. Il s'agit donc d'une consommation d'énergié t léorique en énergie primaire; elle permet de comparer les logements entre eux Le résultat peut différer de la consommation véelle du logement.





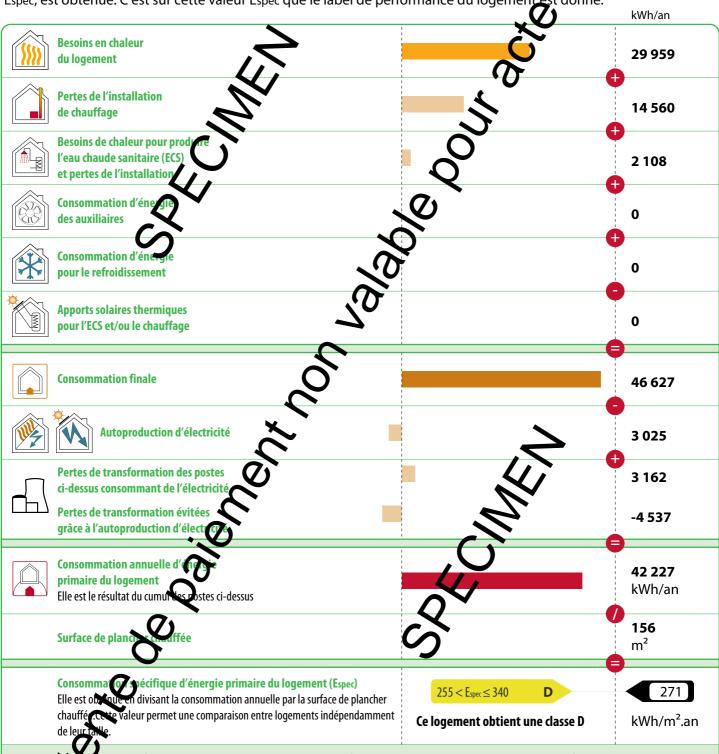


Établi le : 05/09/2025

Validité maximale : 05/09/203 Wallonie

Évaluation de la performance énergétique

La consommation totale d'énergie primaire du logement est la somme de tous les postes replis dans le tableau cidessous. En divisant ce total par la surface de plancher chauffée, la consommation spétitique d'énergie primaire, Espec, est obtenue. C'est sur cette valeur Espec que le label de performance du logement est donné.



La consol (madon spécifique de ce logement est environ 1,6 fois supérieure à la consommation spécifique maximale autorisée si l'on construisait un logement neuf similaire à celui-ci en respectant au plus juste la réglementation PEB de 2010.



Établi le : 05/09/2025 Validité maximale : 05/09/203



Preuves acceptables

Le présent certificat est basé sur un grand nombre de caractéristiques du logement, que le certificateur doit relever en toute indépendance et selon les modalités définies par le protocole de collecte des données.

- Certaines données nécessitent un constat visuel ou un test; c'est pourquoi le certificat au doit avoir accès à l'ensemble du logement certifié. Il s'agira essentiellement des caractéristiques géométiques du logement, de certaines données propres à l'isolation et des données liées aux systèmes.
- D'autres données peuvent être obtent és également ou exclusivement grâce à des gocuments bien précis. Ces documents sont nommés «preuves acceptables» et doivent être communiqués au certificateur par le demandeur; c'est pourquoi le certificateur doit lune unir un écrit reprenant la liste exhaultive des preuves acceptables, au moins 5 jours avant d'effectuer les cele és dans le bâtiment, pour autant que la date de la commande le permette. Elles concernent, par exemple, les caractéristiques thermiques des isolants des données techniques relatives à certaines installations telles que le ype et la date de fabrication d'une chaulière ou la puissance crête d'une installation photovoltaïque/

À défaut de constat visuel, le test et/ou de preuve acceptable, la procédure de certification des bâtiments résidentiels existants util se des valeurs par défaut. Celles-ci sont généralement pénalisantes. Dans certains cas, il est donc possible que le roste décrit ne soit pas nécessairement mauvais mais que, tout simplement, il n'a pas été possible de vérifier qu'lleta, t bon!

Postes	Preuves acceptables prises en compte par le certificate (r	Références et descriptifs
	Document officiel	Année de construction : en ou après 1971 - WalOnMap
Isolation thermique	Dossier de photos io alisables	Toiture T2 : laine minérale
	Dossier de photos localisables	Mur M5 : laine minérale
Étanchéité à l'air	Ga de preuve	
Ventilation	Pas de preuve	
Chauffage	Plaquette signalétique	Année du poêle a pellets : 2016
Eau chaude sanitaire	Pas de preuve	cy
Solaire photovoltaïque	Documentation technique	10 panneaux de 435 Wc



Établi le : 05/09/2025

Validité maximale: 05/09/20



Descriptions et recommandations -1-

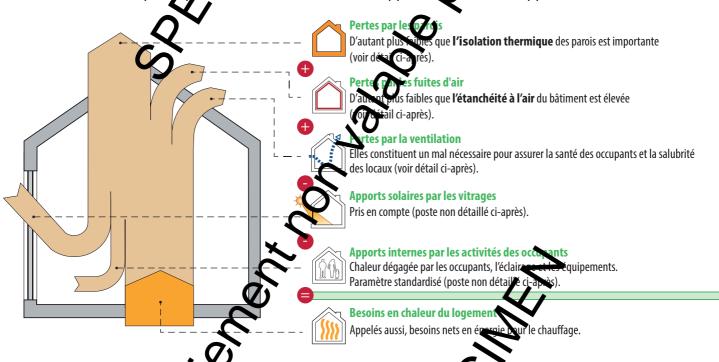
Cette partie présente une description des principaux postes pris en compte dans l'évaluation de la performance énergétique du logement. Sont également présentées les principales recommandations on améliorer la situation existante.





Besoins nets en énergie (BNE) par m² de plancher chauffé et par an

Ces besoins sont les apports de chaleur à fournir par le chauffage pour maint enir constante la température intérieure du logement. Ils dépendent des pertes par les parois selon leur niveau d'issistion thermique, des pertes par manque d'étanchéité à l'air, des pertes par la ventilation mais aussi des apports lolares et des apports internes.



P	ertes par les parois		aces rans lignées sont mesurées suivant ollecte des données défini par l'Administration.
Туре	O énomination	Surface	Justification
1 Parois présentant un très bon niveau d'isolation La performance (Keymique des parois est comparable aux exigences de la réglementation PEB 2014.			
	8 Velux bois	5,2 m ²	Double vitrage haut rendement - U _g = 1,1 W/m².K Châssis bois
	F8a Velux PVC	2,0 m ²	Double vitrage haut rendement - U _g = 1,1 W/m².K Châssis PVC
	.		suite →



Établi le : 05/09/2025

Validité maximale: 05/09/203



Descriptions et recommandations -2-

	Les surfaces renseignées sont mesures, suivant Pertes par les parois - suite le protocole de collecte des données défini par l'Administration.				
Туре		Dénomination	Surface	Visification	
\sim	2 Parois avec un bon niveau d'isolation La performance thermique des parois est comparable aux exigences de la réglorie itation PEB 2010.				
	P4	Plancher or Jarage	32,6 m ²	Nystyrène extrudé (XPS), 5 cm	
$\overline{}$		isolation insufficante ou d'épaiss ons : isolation à renforcer (si nécessa		e ir vérité le niveau d'isolation existant).	
	T2	Coiture à versants	131,8 m ²	Laine minérale (MW), épaisseur inconnue	
	M5	Mur creux crépis	1000	Laine minérale (MW), épaisseur inconnue	
	M20	Mur épais vers garage	28,6 m ²	Isolant à base de fibres végétales et/ou animales, 5 cm	
	F7	DV Bois	15,2 m ²	Double vitrage ordinaire - (U _g = 3,1 W/m².K) Châssis bois	
4 Parois sans isolation Recommandations: à isoler.					
	P1	Porte d'entrée	2,2 m ²	Panneau vol. isolé non métallique Châssis bois	
	P20	Portt vers garage	1,3 m ²	Punnesu non isolé non métallique Aucun châssis	
5 Parois dont la présence d'isolation est inconnue Recommandations : à isoler (si nécessaire après avoir vérifié le niveau d'isolation existant).					
	P5	lancher sur vide ventilé	84,6 m²	resence inconnue d'un isolant de plancher qui etait pas visible lors de la visite et pour lequel aucune preuve acceptable n'a été fournie	
	X	Ç			



Numéro : 20250905023926 Établi le : 05/09/2025

Validité maximale: 05/09/203



	Descriptions et recommandations -3				
Pertes par les fuites d'air		No.			
Améliorer l'étanchéité à l'air participe à la performance énergétique du bâtiment, que du part, il ne faut pas réchauffer l'air froid qui s'insinue et, d'autre part, la quantité d'air chaud qui s'enfunt bors du bâtiment est rèduite.					
Réalisation d'un test d'étanchéité à ☑ Non : valeur par défaut : 12 m ☐ Oui		\			
Recommandations: L'étarichetté à l'air doit être assurée en continueur l'entièreté de la surface du volume protégé et, principalement au liveau des raccords entre les différentes parois (pourtours de fenêtre, angles, jonctions, percements) car c'est là que l'essentiel des fuites d'air se situe.					
Pertes par ventilation					
l'air extérieur, ce qui inévitablement i dimensionné et installé permet de ré de chaleur. Votre logement n'est équipé que d'u	nécessaire de remplacer l'air intérieur vio induit des pertes de chaleur. Un système duire ces pertes, en particulier dans le ca n système de jentilation partiel ou très p nération symbante est nécessaire, par sin ation, des pertes par ventilation sont cor	e de ventilation correctement as d'un système D avec récupération partiel (voir plus loin).			
Système D avec récupération de chaleur	Vendation la demande	Preuves acceptables carac erisant la qualité d'execution			
_/	V_Y	_&			

lobale des pertes de ventilation

0 %



20250905023926 05/09/2025

05/09/203





Rendement global en énergie primaire



Ons et recommandations -4uns de chauffage

Touris, date de fabrication : après 2005

Touris, date de fabrication



Établi le : 05/09/2025 Validité maximale : 05/09/203

Wallonie

Descriptions et recommandations -5-

Performance des installations d'eau chaude sanitaire



insuffisante

satisfaisante

bonne

excellente

29 %

Rendement global en énergie primaire



Distribution

Installation d'eau chaude san taire

Production Production avec stackage par résistance électrique
Bain ou dougle, entre 1 et 5 m de conduite

Evier de cuisine, el tre 1 et 5 m de conduite Bain ou de uche, entre 1 et 5 m de conduite

Recommandations:

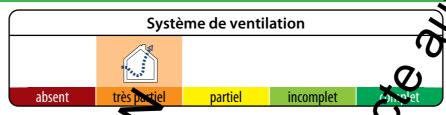
Le niveau d'isolation du ballon de stockage n'est pas une donnée nécessaire à la certification. Une isolation équivalente à au moi s 10 cm de laine minérale devrait enveloprer le réservoir de stockage pour éviter des dépenditions de chaleur inutiles. Il est donc recommandé de le vérifier et d'éventuellement renforcer l'isolation.



Établi le : 05/09/2025 Validité maximale : 05/09/203



Descriptions et recommandations -6-





Système de ventilation

N'oubliez pas la ventilation!

La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la subrité du logement. Le certificateur a fait le releve des dispositifs suivants.

Locaux secs	Ouvertures d'alimentation réglables (OAR) ou mécaniques (OAM)	Locaux humides	Ouvertures d'évacuation réglables (OER) ou mécaniques (OEM)
Chambre C	OAR	(alle de bain/douche	OER
Chambre	OAR	Toilette	aucun
Chambre	OAR	Cuisine	aucun
Chambre	OAR		
Séjour	aucun		

Selon les relevés effectués par le certificateur, les suvertures de ventilation présentes sont insuffisantes pour que le système de ventilation soit conforme aux règles de bonne pratique.

Recommandation: La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement. Il est vivement conseillé d'installer un système de ventilation complet. Si des améliorations sont apportées à l'étanthéité à l'air, il faut apporter d'autant plus d'ettention à la présence

Si des améliorations sont apportées à l'étanchéité à l'air, il faut apporter d'autant plus d'attention à la présence d'un tel système. De plus, en cas de rem placement des fenêtres et portes extérieure, la reglementation exige que les locaux secs soient équipés d'ouvergres d'alimentation (naturelles ou mécaniques).

Commentaire du certificateur

Les ventilations éventuelles présentes et non reprises dans ce document ne sons pas de type réglable tel que défini par la norme NBN D 50-001.



20250905023926 Numéro: Établi le : 05/09/2025

Validité maximale : 05/09/203









pompe à chaleur







NÉANT

ete: 4,4 kWc

n: Sud-sud-est

son: 30

Poêle, granulés de bot par le chauffage des locaux

NÉANT

Unité de cogénération

Nf







Établi le : 05/09/2025

Validité maximale: 05/09/203



Impact sur l'environnement

Le CO_2 est le principal gaz à effet de serre, responsable des changements climatiques. Amélière la performance énergétique d'un logement et opter pour des énergies renouvelables permettent de réduire ces érhissions de CO_2 .

Émission annuelle de CO₂ du logement

-50 î î î î g CO₂/an

Surface de plancher chauffée

Émissions spécifiques de CO₂

-4 kg CO₂/m².an

1000 kg de CO_2 équivalent a rouler 8400 km en diesel (4,5 l aux 100 km) ou essence (5 l aux 100 km) ou encore à un aller-retour Bruxelles-Lisbonne en avion (par passager).

Pour aller pluctoin

Si vous désirez améliorer la performance énergétique de cé logement, la meilleure démarche consiste à réaliser un **audit logement** mis en place en Wallonie. Cet audit vous donnera des conseils personnalisés, ce qui vous permettra de définir les recommandations prioritaires à mettre en œuvre avec leur impact énergétique et financier.

L'audit logement permet d'activer les primes habitation (voir ci-dessous). Le certificat PEB peut servir de base à un audit logement.



Conseils et primes

La brochure explicative du certificat PAB est une aide précieuse pour mieux comprendre les contenus présentés.

Elle peut être obtenue via: - un tertificateur PEB

- les juichets de l'énergie
- *-Jestie portail http://energie.wallonie.be

Sur ce portail vous trouverez également d'autres informations utiles notamment :

- la liste des certificateurs acréés;
- les primes et avanta les jiscaux pour les travaux d'amélioration énergétique d'un logement;
- des brochures de lor seils à télécharger ou à commander gratuitement;
- la liste des gui thets de l'énergie qui sont là pour vous conseiller gratuitement.

Données complémentaires

Permis de patir / d'urbanisme / unique obtenu le : NÉANT

Référer o du permis : NÉANT

Prix du certificat : 275 € TVA comprise